

Affiché le  
Le Maire,  
Danielle TRIGATTI

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 6 du mois de Novembre, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue exceptionnellement à la Mairie annexe de Saint Hilaire du bois, le Jeudi 13 Novembre 2014 à 20h00.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr CHUPEAU, Mr TURCAUD, Mme PAJOU Mr PUAUD, Mme ROUSSEAU, Mme de LA TOUR, Mme BOUSSEAU arrivée à 20 H 30, Mr MATHONNEAU, Mme RAGOT.

**Procuration :**

Mme SALLÉ a donné procuration à Mme TRIGATTI Danielle.

Mme RAUD a donné procuration à Mr PUAUD Maurice.

**Absentes :** Mme SALLÉ, Mme RAUD.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 2 Octobre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2014-11-01 –RAPPORT D'ACTIVITE DE VENDEE EAU.**

Conformément aux dispositions de la loi, Mme le Maire communique au Conseil le rapport d'activité 2013 adressé par Vendée Eau.

Elle demande à l'Assemblée de lui donner acte de cette communication.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la communication du rapport d'activités 2013 de Vendée Eau.

**2014-11-02 –RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STE HERMINE.**

Conformément aux dispositions de la loi, Mme le Maire communique au Conseil le rapport d'activité 2013 adressé par l'inter communauté.

Elle demande à l'Assemblée de lui donner acte de cette communication.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la communication du rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine.

**2014-11-03 –RAPPORT D’ACTIVITE DU SyDEV.**

Conformément aux dispositions de la loi, Mme le Maire communique au Conseil le rapport d’activité 2013 adressé par Sydev. Elle demande à l’Assemblée de lui donner acte de cette communication.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la communication du rapport d’activités 2013 du SyDEV.

**2014-11-04 –PROPOSITION DE TRAVAUX D’ENTRETIEN PARC ECLAIRAGE.**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que le SyDEV a fait plusieurs propositions de travaux d’entretien sur notre parc d’éclairage public. Le budget investissement permet de réaliser l’ensemble des travaux. Mme le Maire propose de les prévoir en 2014 et donne le détail des interventions proposées :

Travaux sur deux candélabres défectueux rue de la noue et Grand’rue pour 1 093 €TTC. Participation communale demandée de 638 €.

Mise en place de prises guirlandes sur 4 candélabres du centre bourg pour 911 € TTC. Participation communale demandée de 531 €.

Pour information le remplacement des lampes à vapeur de mercure sur la commune a été réparti sur deux années. En 2014, la dernière tranche a été lancée, mais quelques lampadaires ont été oubliés dans l’étude préalable du SyDEV. Afin de clôturer totalement ce dossier un complément de 6 840 € TTC est nécessaire soit une participation communale de 3 990 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l’unanimité:

**ACCEPTE** la réalisation de l’ensemble des travaux ci-dessus.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les conventions correspondantes et tout autre document.

**2014-10-05 REALISATION D’UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE.**

Mme le Maire présente les conditions d’emprunt

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt.**

Score Gissler : 1 A

Montant du contrat de prêt : 270 000 €.

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : Financer les investissements.

Tranche obligatoire à taux fixe Jusqu’au 01/01/2030.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 270 000 €

Taux d’intérêt annuel : A la demande de l’emprunteur jusqu’au 29/12/2014 avec versement automatique à cette date.

Taux d’intérêt annuel : Taux fixe de 2.62%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d’une année de 360 jours.

Echéances d’amortissement et d’intérêts : Périodicité trimestrielle.

Mode d’amortissement : échéances constantes.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d’échéance d’intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû,

moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement 0.20 % du montant du contrat de prêt.

### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter l'emprunt auprès de l'établissement de La Banque Postale dans les conditions ci-dessus précisées.

### **2014-10-06 – VENTE DE TERRAIN**

Mme le Maire explique que deux dossiers de vente de terrain communaux ont recueilli un accord de principe, il s'agit de fixer le prix de vente.

Lors du Conseil Municipal de Septembre, la demande d'achat de Mr et Mme MAYLE rue de la treille a été validée. Mme le Maire rappelle que l'accord de principe n'a été donné que pour la partie desservant leur propriété et situé entre la parcelle 230 C112 et 230 C111.

Une deuxième demande est arrivée en Mairie de la part de Melle Pauline LEVRAULT et Mr Nolwenn PICANT. Il s'agit d'un délaissé de voirie longeant la rue du Roc d'environ 45 m<sup>2</sup>. Melle LEVRAULT et Mr PICANT ayant un projet de construction sur la parcelle attenante ces quelques m<sup>2</sup> supplémentaires leur permettront un accès plus sécurisé. Mr CHUPEAU informe qu'une fontaine est présente sur cet espace et que des servitudes de voisinage existent.

Mme le Maire propose de fixer le prix d'achat au m<sup>2</sup> à 2€, frais de notaire et de géomètre à charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- AUTORISE la vente d'une partie du chemin communal située entre la parcelle N°230 C112 et 230 C111 à Mr et Mme MAYLE au prix de 2€ le m<sup>2</sup> frais de notaire et de géomètre à leur charge.
- AUTORISE la vente du délaissé de voirie Rue du Roc longeant la Parcelle B 537 à Melle Pauline LEVRAULT et Mr Nolwenn PICANT au prix de 2€ le m<sup>2</sup> frais de notaire et de géomètre à leur charge.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

### **2014-10-07 INDEMNITE DU PERCEPTEUR.**

Mme le Maire informe que Mr POULARD, receveur municipal, nous a fait parvenir sa demande d'indemnisation pour sa mission de Conseil auprès de la collectivité. Celle-ci s'élève à 368.66 € pour 300 jours. Le Conseil doit se déterminer sur le pourcentage à attribuer à Monsieur POULARD, le taux de l'indemnité peut varier de 0 à 100 %.

Mme le Maire procède à un vote à mains levées sur 3 propositions les résultats sont les suivants: 12 pour 100%, 1 pour 50% et 2 pour 0%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, à la majorité, à Monsieur Sylvain

POULARD, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévu par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'attribuer le montant maximal à Mr Sylvain POULARD.
- AUTORISE Mme Le Maire à signer tous documents.

### **2014-10-08 TARIFS MUNICIPAUX 2015.**

Madame le Maire expose les tarifs municipaux pratiqués en 2014 et propose leurs reconduction. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les tarifs municipaux 2015 comme suit.

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2014	2015	2014	2015
<b>SALLE MUNICIPALE - LA CAILLERE</b>				
Vin d'Honneur (y compris eau + électricité)	45 €	45 €	55 €	55 €
Forfait chauffage	60 €	60 €	60 €	60 €
Banquet, Repas, Mariage, buffet, fête de famille (y compris eau + électricité)	200 €	200 €	260 €	260 €
Bal - Karaoké (y compris eau+ électricité)	180 €	180 €	200 €	200 €
Forfait chauffage	100 €	100 €	100 €	100 €
Concours de cartes, loto (y compris eau + électricité)	80 €	80 €	100 €	100 €
Réunion - Congrès	0 €	0 €	0 €	0 €
Forfait eau - électricité	40 €	40 €	40 €	40 €
Forfait chauffage	100 €	100 €	100 €	100 €
Veille ou Lendemain de location	50 €	50 €	50 €	50 €
<b>SALLE DU PETIT CLOS - ST HILAIRE</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Vin d'honneur (y compris eau)	30 €	30 €	35 €	35 €
Forfait électricité	30 €	30 €	30 €	30 €
Déjeuner, dîner, lunch, buffet campagnard (y compris eau + électricité))	110 €	110 €	125 €	125 €
Congrès - réunion	0 €	0 €	0 €	0 €
Forfait chauffage	40 €	40 €	40 €	40 €
Veille ou Lendemain de location	20 €	20 €	20 €	20 €
<b>SALLE POLYVALENTE DERRIERE LA MAIRIE</b>	<b>2014</b>		<b>2015</b>	
<b>PARICIPATION AUX FRAIS</b>	<b>70 €</b>		<b>70 €</b>	
<b>CONCESSIONS CIMETIERES CINQUANTENAIRES</b>	<b>2014</b>		<b>2015</b>	
Simple	55 €		55 €	
Double	110 €		110 €	
Cavurne	55 €		55 €	
Case columbarium : Redevance	400 €		400 €	
Concession	55 €		55 €	

PHOTOCOPIES	Particuliers		Associations	
	2014	2015	2014	2015
A4 et A3 recto noir et blanc	0,30 €	0,30 €	fournissent papier	fournissent papier
A4 et A3 recto-verso noir et blanc	0,45 €	0,45 €	fournissent papier	fournissent papier
A4 recto couleur	1,00 €	1,00 €	0,70 €	0,70 €
A4 recto verso couleur	1,50 €	1,50 €	1,00 €	1,00 €
A3 recto couleur	1,20 €	1,20 €	1,00 €	1,00 €
A3 recto verso couleur	2,40 €	2,40 €	2,00 €	2,00 €
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>2014</b>		<b>2015</b>	
Participation à l'Assainissement Collectif La Caillère et St Hilaire	1 500 €		1 500 €	
Raccordement en remplacement assainissement autonome	400 €		400 €	
<b>TERRAIN</b>	<b>2014</b>		<b>2015</b>	
St Hilaire ZD2 - 31 a 50 annuellement	0 €		0 €	
<b>GARDERIE PERISCOLAIRE</b>	<b>2014</b>		<b>2015</b>	
la 1/2 heure	1 €		1 €	
<b>TERRAIN DE FOOT LA CAILLÈRE</b>	<b>2014</b>		<b>2015</b>	
Jour (avec électricité)	40 €		40 €	
Soirée (avec électricité)	60 €		60 €	
<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>	<b>2014</b>		<b>2015</b>	
Inscription annuelle adulte	Gratuité		Gratuité	

#### **2014-10-09 LANCEMENT DU PROGRAMME VOIRIE 2014-2015.**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le marché public pour le programme voirie 2014 et 2015 est prêt à être lancé. La Commission s'est réunie le 6 Novembre dernier. Le budget prévisionnel alloué pour l'ensemble des travaux est estimé à 175 000 € TTC (voirie et création de réseau d'eau pluviale).

Mme le Maire laisse la parole à Mr PICANT, responsable de la voirie afin d'expliquer au Conseil Municipal les routes qui seront réfectionnées sur le programme 2014 et 2015. L'ensemble des travaux étant prévus au printemps 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de lancer la consultation pour le programme voirie 2014 et 2015.
- AUTORISE Mme Le Maire à signer tous documents.

#### **2014-10-10 SALLE MUNICIPALE: MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le montant global des travaux de la salle municipale étant arrêté, Mr Yanic GUERIN architecte nous a transmis la réactualisation de ses honoraires pour une mission de maîtrise d'œuvre complète. Ils s'élèvent à 14 481.50 € HT soit une rémunération de 11% de l'ensemble du coût des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la nouvelle proposition d'honoraire à hauteur de 14 481.50 € HT pour l'équipe de maîtrise d'œuvre de Mr Yanic GUERIN.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.

**2014-10-11 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE SIGNALÉTIQUE DE VOIRIE.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la réflexion entre différentes communes du canton en matière d'achat groupé au sujet de la fourniture de signalétiques de voirie. Cette démarche s'inscrit dans la logique de mutualisation, préoccupation grandissante des collectivités en raison des contraintes budgétaires et revêt la forme d'un groupement de commandes.

Le groupement de commande permet à plusieurs personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Modalités de mise en œuvre :

Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées.

Cette dernière a pour objet de désigner, parmi les membres du groupement, un coordonnateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du ou des marchés aboutissant au choix d'un ou plusieurs prestataires communs à l'ensemble des participants au groupement.

Après concertation avec les membres du futur groupement, il est proposé d'opter pour le fonctionnement suivant :

1. L'autonomie des membres du groupement, où chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre).
2. Une Commission d'appel d'offres composée d'un membre de chaque commune adhérente du groupement.

Vu l'article 8 du code des marchés publics, relatif au groupement de commandes (regroupement dans l'espace),

Vu la circulaire du 29 décembre 2009, portant manuel d'application du CMP,

Conformément à la volonté de massifier la commande, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention constitutive pour l'achat de fourniture de signalétiques de voirie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de signalétiques de voirie et autorise le Maire à la signer,**
- **Approuve la désignation de la commune de Sainte-Hermine en qualité de coordonnateur du groupement,**
- **Désigne Madame le Maire en qualité de représentant de la commune au sein de la CAO.**
- **Prend acte de l'inscription au BP des crédits nécessaires à l'exécution de ce marché.**

**2014-10-12 ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION.**

- Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale;
- Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;
- Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- de solliciter l'adhésion de la commune de LA CAILLÈRE SAINT HILAIRE au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée;
- d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

#### **2014-09-13 – QUESTIONS DIVERSES.**

Madame le Maire rappelle que le téléthon 2014 aura lieu le 6 Décembre prochain. Elle propose au conseil municipal que la commune offre le goûter aux enfants qui participeront aux jeux. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur les horaires d'ouverture de la mairie afin que l'information puisse être insérée dans le bulletin annuel. Elle donne au Conseil Municipal le récapitulatif de la fréquentation des services administratifs de la Mairie le Samedi Matin. Elle en conclue que peu de gens viennent à la mairie le samedi matin et que ces personnes sont connues et disponibles pour venir en semaine. Une ouverture un samedi matin sur deux semble judicieuse.

Mr MATHONNEAU propose qu'une permanence soit assurée par les élus le samedi de fermeture. Mr CHUPEAU demande comment sera organisée cette permanence en cas de jours fériés. Mme le Maire propose qu'un calendrier soit joint au bulletin annuel afin que les administrés puissent s'organiser.

Le Conseil Municipal valide la fermeture de la Mairie un samedi sur deux.

Mme le Maire donne lecture des personnes ayant acceptées de faire partie de la commission des impôts directs et dont les noms ont été transmis au service des impôts pour tirage au sort :

#### **Titulaires**

Mme le Maire, TRIGATTI Danielle, de BEAUSSE Philippe, TURCAUD Robert, PICANT Yves, SALLE Patricia, AUGUIN Jean-Luc, DURET Louissette, DURAND André, TRAIN Paulette, BLANCHARD Marie-Edmonde, GABORIT Paulette, BOISSERIE Roland, GODET Thérèse, EMARD Patrick.

#### **Suppléants**

CHARTRON Marcel, PIERRE-ALEXIS Chantal, PEAUD Christian, RAUD Marie-Thérèse ROUSSEAU Marie-Claude, MATHONNEAU Patrick, PAJOU Françoise, CHUPEAU Henri,

RAGOT Séverine, BOUSSEAU Elodie, PUAUD Maurice, de LA TOUR Anne, AUGUIN Jacqueline, DUCEPT Gilles.

Madame le Maire informe que la réforme des rythmes scolaires prévoyait une compensation financière de 50 € par élève pour les collectivités. Le montant total attendu du fond d'amorçage est donc de 6050€. Un acompte de 2016 € a d'ores et déjà été versé. D'autre part, Madame le Maire explique qu'un premier bilan a été réalisé aux vacances de la Toussaint sur les nouveaux rythmes scolaires. Les enfants sont ravis et le personnel de l'école s'est beaucoup impliqué dans cette réussite. Plusieurs parents bénévoles se portent volontaire pour encadrer les TAP. C'est donc un bilan plutôt positif.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la question de la mise en place de plaque nominative dans les jardins du souvenir des cimetières communaux avait déjà été abordée en réunion. La formule pressentie était de donner la plaque aux familles qui se chargeraient de la gravure. Le Conseil Municipal avait alors demandé à combien se montait le coût de cette plaque. Après renseignement le coût d'une plaque de granit de 12cm X 5cm s'élève à 7.02€. Actuellement 3 personnes sont dispersées dans les jardins du souvenir communaux. Après débat, Le Conseil Municipal

- Valide l'achat des plaques commémoratives et plaques individuelles pour les jardins du souvenir et les ossuaires communaux
- Décide de donner les plaques individuelles aux familles qui seront en charge de la gravure définit par la commune
- Décide que la mise en place de la plaque se fera par les agents communaux.

Madame le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT concernant la location d'un local pour stocker le matériel communal. Il propose la location d'un espace de 100 m<sup>2</sup> dans les entrepôts de Mr GRANGIENS pour un montant de 68 € HT mensuel soit 81.60€ TTC. Le bail serait conclu pour une durée de 11 mois.

Après débat, le Conseil Municipal

- AUTORISE la conclusion de ce bail pour 11 mois et pour un montant de 81.60 € TTC mensuel.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document.

Mme le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT, concernant la mise en sécurité de l'atelier communal. Il expose les différents devis et explique qu'en plus de l'alarme la pose d'une grille à la fenêtre est nécessaire. Mme le Maire propose de prévoir cet équipement pour l'année prochaine.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation actuellement appliquée sur la commune concernant le tir du feu d'artifice. Elle explique que des bénévoles sont titulaires d'une autorisation préfectorale temporaire et que son renouvellement nécessite une formation d'une semaine. Elle annonce les coûts de formation au Conseil Municipal et rappelle l'implication personnelle que cela demande auprès des bénévoles. Elle propose que dorénavant le feu d'artifice soit acheté avec le tir inclus dans la prestation. Après débat, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la machine à laver de l'école est en panne.

Mme le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT concernant le camion Ford. Celui-ci rappelle que le camion est réparé et en vente. Il explique que la facture de réparation est arrivée et qu'il avait été demandé à l'entreprise qui a facturé le moteur de faire un geste. Après avoir informé le Conseil Municipal du montant d'avoir concédé sur la facture, Mr PICANT explique qu'il considère que ce montant est insuffisant. Il propose donc au Conseil Municipal de formuler une nouvelle demande dans ce dossier. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Madame le Maire informe le groupe de travail pour le Contrat Communal d'Urbanisme qu'une réunion est prévue Lundi 17 Novembre 2014 à 9h00. Les membres du groupe de travail en prennent note.



Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la foire aux marrons, pour pallier à l'insuffisance de toilettes publiques dans le bourg, le comité des fêtes loue des toilettes chimiques. Madame le Maire propose de participer à hauteur de 300€ à cette location. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 300€ au comité des fêtes.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les remerciements Mme et Mr PECHERON Tony et Claire suite à leur Mariage.

Mr Yves PICANT explique que suite aux travaux qui ont eu lieu à la mairie de St Hilaire, des plinthes doivent être remplacées. Il demande à Mr MATHONNEAU de les fournir.

Mr Yves PICANT donne la liste de l'outillage qui sera commandé pour l'atelier cette année : Groupe électrogène, un poste à souder,

Mr Christian PEAUD propose à la commission information de se réunir pour préparer le bulletin annuel le Jeudi 20 Novembre 2014 à 19h00.

Mme Anne de la TOUR informe le Conseil Municipal qu'elle a relevé un article du journal sur la mise en place d'un Plan de sauvegarde à Saint Germain de Prinçay. Elle demande si la commune prévoit de se doter de ce type de document. Mme le Maire répond par l'affirmative et explique qu'une démarche est déjà en cours auprès du Centre de Gestion de la Vendée pour qu'il nous accompagne dans la mise en place des protocoles.

Mme Séverine RAGOT demande à Mr PICANT si le chiffrage pour le remblaiement du chemin allant de l'aire de pique-nique au château d'eau a été réalisé. Mme le Maire explique que ce dossier est en cours.

Mr Henri CHUPEAU remercie le Conseil Municipal pour l'installation des bancs au terrain de sport. Il informe que les mains courantes auront besoin d'être repeintes prochainement.

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Thiré serait intéressée pour louer notre broyeur de branche. Après débat, le Conseil Municipal donne son accord pour la location du broyeur de branche auprès d'autres collectivités.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.